

Escapade Champsaurine
Marche et Trail
Dimanche 24 Mai 2026
A Saint Bonnet en Champsaur 05500
Règlement

Art 1 : ORGANISATEUR

Une équipe 100% Team Champsaur Nature, club de sports basé à Saint-Bonnet-en-Champsaur, organise le dimanche 24 Mai 2026, la cinquième édition Marche et Trail de Saint-Bonnet-en-Champsaur, nommée « L'Escapade Champsaurine ».

L'escapade champsaurine comprend :

- 1 Course de trail sur 7 km avec 190 m de dénivelé positif : “ Trail de l'Aulagnier ”, proposé au format Solo ou Duo ou Intergénération (Duo et Intergénération : Partir, courir et finir ensemble).
Ouvert aux Joelettes.
- 1 Course de trail sur 14 km avec 360 m de dénivelé positif : « Trail du bocage », proposé au format Solo ou Duo ou Intergénération (Duo et Intergénération : Partir, courir et finir ensemble).
Ouvert aux Joelettes.
- 1 Course de trail sur 22,5 km avec 700 m de dénivelé positif : « Trail Contrefort du Pic Queyrel », proposé au format Solo ou Duo (Duo : Partir, courir et finir ensemble).
Ouvert aux Joelettes.
- 1 Course de trail sur 33,5 km avec 1400 m de dénivelé positif : « Trail Poétique de Barbeyroux », proposé au format Solo ou Duo (Duo : Partir, courir et finir ensemble).
- 1 Marche sur 14 km : « Marche du bocage », proposée avec DEUX départs,
Ouvert aux Joelettes.
1 Marche sur 7 km : “Marche de l'Aulagnier”, proposée avec UN SEUL départ,
Ouvert aux Joelettes.
- 2 Courses enfants dans le village gratuites.

Cette année, un nouveau format est proposé : l'**Intergénération**. Le principe est de s'inscrire en binôme ou en trio, avec l'obligation qu'au moins deux participants aient un écart d'âge minimum de 15 ans.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail de l'Escapade Champsaurine est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non avec depuis l'année dernière la présentation d'un QRCode du Parcours Prévention Santé (PPS) validé par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Les participants devront être nés en 2010 (Cadet) ou avant pour le 7 km, en 2008 (Junior) ou avant pour le 14 km, en 2006 (Espoir) ou avant pour le 22,5 km et en 2006 (espoir) ou avant pour le 33,5 km.

Conformément à la loi, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont

accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA, en cours de validité et pour les non licenciés d'un QR CODE du PPS valide avec non-contre-indication à la pratique sportive de la **course à pied ou trail, en compétition datant de moins de 3 mois**.

Pour les inscriptions sur place, la présentation d'une licence sportive compétition FFA, uniquement ou d'un QR CODE du PPS valide avec non-contre-indication à la pratique sportive de la **course à pied ou trail, en compétition datant de moins de 3 mois**, sera obligatoire ; une copie papier ou numérique sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents l'inscription sera refusée.

Pour les courses enfants gratuites, un parent devra être présent avec l'enfant et remplir le formulaire d'inscription SUR PLACE qui sera signé avec une autorisation parentale.

Pour la marche, marcheurs et Joëlettes, aucun PPS ou certificat n'est nécessaire pour l'inscription.

Pour les Joëlettes, pour les parcours trails 7 km, 14 km et 22,5 km, pour les accompagnants, il est nécessaire de présenter une photocopie de licence sportive FFA, en cours de validité et pour les non licenciés un QR CODE du PPS valide avec non-contre-indication à la pratique sportive de la **course à pied ou trail, en compétition datant de moins de 3 mois**. Pour la personne transportée, il faut présenter un certificat médical valide avec non-contre-indication à la pratique sportive de la **course à pied ou trail en Joelette, en compétition datant de moins d'1 an**.

Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Inscription en ligne sur le site <https://www.sportsnconnect.com/> jusqu'au vendredi 22 mai 2026 à 23h59 :

<https://www.sportsnconnect.com/calendrier-evenements/view/4qPnLSSajKLqdr5pkc46Gq>

Droits d'inscription Trail de l'Escapade Champsaurine (cadeau à l'inscription, ravitaillements et repas inclus) :

Marche de l'Aulagnier 7 km :

10 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,
15 € sur place après le 22 mai 2026.

Marche du Bocage 14 km :

15 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,
20 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail de l'Aulagnier 7 km format SOLO :

10 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,
15 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail de l'Aulagnier 7 km format DUO (partir, courir et arriver ensemble) :

15 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,
20 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail de l'Aulagnier 7 km format INTERGENERATION (partir, courir et arriver ensemble) :

25 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,
30 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail du Bocage 14 km format SOLO :

15 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,
20 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail du Bocage 14 km format DUO (partir, courir et arriver ensemble) :

25 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,

30 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail du Bocage 14 km format INTERGENERATION (partir, courir et arriver ensemble) :

40 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,

45 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail Contrefort du Pic Queyrel 22,5 km format SOLO :

20 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,

25 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail Contrefort du Pic Queyrel 22,5 km format DUO (partir, courir et arriver ensemble) :

35 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,

40 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail Poétique de Barbeyroux 33,5 km format SOLO :

25 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,

30 € sur place après le 22 mai 2026.

Trail Poétique de Barbeyroux 33,5 km format DUO (partir, courir et arriver ensemble) :

45 € en ligne jusqu'au 22 mai 2026 - 23h59,

50 € sur place après le 22 mai 2026.

Marche ou Trail EN Joelettes 7 km :

10 € pour 2 personnes - Dossard offert pour la personne transportée - pas de mini ni maxi pour le nombre de personnes composant l'équipage.

Inscriptions par mail à contact@escapade-champsaurine.fr et sur place le samedi 23 Mai entre 16h et 18h, et le dimanche 24 Mai à partir de 07h30.

Marche ou Trail EN Joelettes 14 km :

15 € pour 2 personnes - Dossard offert pour la personne transportée - pas de mini ni maxi pour le nombre de personnes composant l'équipage.

Inscriptions par mail à contact@escapade-champsaurine.fr et sur place le samedi 23 Mai entre 16h et 18h, et le dimanche 24 Mai à partir de 07h30.

Trail Joelettes 22,5 km :

20 € pour 2 personnes - Dossard offert pour la personne transportée - pas de mini ni maxi pour le nombre de personnes composant l'équipage.

Inscriptions par mail à contact@escapade-champsaurine.fr et sur place le samedi 23 Mai entre 16h et 18h, et le dimanche 24 Mai à partir de 07h30.

Art 4 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions auront lieu dans la salle communale de la Maison blanche (ancien CPM) le samedi 23 mai 2026 de 16h à 18h et le dimanche 24 mai 2026 à partir de 07 h 30 et jusqu'à 15 minutes avant l'horaire de départ des courses. Adresse de la maison blanche : <https://maps.app.goo.gl/esGveqpMiSHxEPvK7> (5 Avenue du 8 Mai 05500 ST BONNET).

Art 5 : SÉCURITÉ

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé et fléché. Les secours seront assurés par une antenne médicale composée de secouristes et par un médecin généraliste.

La sécurité est coordonnée par le responsable course. Les participants doivent se conformer aux consignes du directeur de course, des signaleurs et des secours.

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours. Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4. Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

L'assistance ou l'accompagnement extérieur non autorisé est interdit.

Art 6 : MATÉRIEL

Obligation d'avoir une réserve d'eau suffisante et un GOBELET au départ de la course car, par soucis écologique, aucun gobelet ne sera disponible aux ravitaillements. Un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie sont conseillés. L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 7 : MODIFICATION DE PARCOURS ET MÉTÉO

Le directeur de course peut modifier les parcours, horaires, neutraliser ou interrompre l'épreuve si les conditions de sécurité l'exigent.

Ces modifications ne peuvent donner lieu à dédommagement.

Art 8 : CESSION DE DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail de Saint Bonnet à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'événement.

Art 9 : RÉCOMPENSES

- 1 repas "plats champsaurin" à l'arrivée pour tous les participants,
- 1 cadeau par inscription.

Seront récompensés pour chaque course :

- 3 premiers hommes au scratch,
- 3 premières femmes au scratch,
- Les 1 premiers de chaque catégorie hommes et femmes :
 - 7 km : de cadets à Masters,
 - 14 km : de junior à Masters,
 - 22,5 km : de Espoirs à Masters,
 - 33,5 km : de Espoirs à Masters,

(Masters H et F : M0-M1-M2-M3-M4-M5-M6-M7-M8-M9-M10)

- DUO : 1 Hommes - 1 Femmes - 1 mixtes
- Intergénération : 1 Scratch de cette catégorie

Art 10 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence ou falsification de dossard - Retard au départ de la compétition - Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritus) - Non respect du parcours balisé.

Barrières horaires : Seul le grand parcours aura une barrière horaire : Au niveau de la zone de pique nique du Lac de Barbeyroux, l'horaire d'arrêt est fixé à 13h00 au 17ème kilomètre.

Respectons la nature : Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de ne pas jeter de détritus sous peine de disqualification et de respecter le balisage.

ABANDON : En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à Saint Bonnet.

Art 11 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 12 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la FSGT.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres types de participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne pourra pas avoir sa responsabilité engagée. De plus, l'organisation ne pourra pas être engagée dans le règlement des frais médicaux quelconques ni dans le transport médicalisé ; avant, pendant et après une prise en charge par les secours publics, les pompiers, le samu et un centre hospitalier.

Il appartient aux non-licenciés de souscrire une assurance personnelle accidents corporels.

L'organisateur n'est pas responsable des dommages matériels (casse, perte, vol).

Art 13 : ANNULATION

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard le vendredi 22 Mai 23h59, l'inscription sera remboursée à 100% (moins les frais bancaires) dans les mêmes conditions. Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

Art 14 : CHANGEMENT DOSSARD

Tous les concurrents ont la possibilité, sans motif et jusqu'au vendredi 22 mai 23h59, de demander un échange de dossards avec une autre personne, en le signalant soit sur le site d'inscription en ligne soit à l'adresse mail contact@escapade-champsaurine.fr. Le

remplaçant doit fournir les mêmes garanties que tous les autres coureurs.

Art 15 : SOLIDARITÉ

Les concurrents se doivent assistance et entraide. L'entraide devra prévaloir sur le résultat quelle que soit sa position lors de la course.

Art 16 : RAVITAILLEMENTS

Trois ravitaillements sont prévus sur le grand parcours : à Charbillac, aux Payas et à l'arrivée.

Trois ravitaillements sont prévus pour le moyen parcours : à Charbillac, aux Payas et à l'arrivée

Deux ravitaillements sont prévus pour le petit parcours aux Payas et à l'arrivée.

Un ravitaillement est prévu pour le tout petit parcours à l'arrivée.

Le repas de l'arrivée, compris avec l'engagement, sera disponible à partir de 11h30 au jardin de l'Enclos et sera réservé uniquement aux participants inscrits, aux bénévoles et aux personnes ayant acheté un ticket repas sur place.

Art 17 : PROGRAMME

- 7 h 30 : Inscriptions sur place et début de la remise des dossards à la salle de la Maison Blanche,
- 8 h 30 : Premier départ de la marche du Bocage,
- 8 h 45 : Briefing Trail Poétique de Barbeyroux (33,5 km) et sa sécurité,
- 9 h 00 : Départ en ligne Trail Poétique de Barbeyroux,
- 9 h 05 : Deuxième départ de la marche du Bocage,
- 9 h 15 : Briefing Trail Contrefort du Pic Queyrel (22,5 km) et sa sécurité,
- 9 h 30 : Départ en ligne Trail Contrefort du Pic Queyrel,
- 9 h 45 : Briefing Trail du Bocage (14 km) et sa sécurité,
- 10 h 00 : Départ en ligne Trail du Bocage,
- 10 h 05 : Départ de la marche de l'Aulagnier,
- 10 h 15 : Briefing Trail de l'Aulagnier (7 km) et sa sécurité,
- 10 h 30 : Départ du trail de l'Aulagnier,
- 11 h 35 et 11 h 45: Départ des deux courses enfants,
- 11 h 30 : Ouverture du buffet,
- 13 h 30 : Remise des récompenses.

Attention : Les formats DUO et INTERGENERATION s'élancent en même temps que les SOLO ! (sur leurs parcours respectifs)

Art 18 : MESURES LIEES AU COVID-19

En cas de restrictions gouvernementales dues à la situation sanitaire, une annulation de l'événement pourra avoir lieu. Dans ce cas, les coureurs seront remboursés intégralement. Dans le cas où la manifestation est maintenue, nous mettrons en place les mesures nécessaires pour la santé et la sécurité des personnes.

